Erreur de compteur d'eau

Par marK

Bonjour,
Cela fait 11 ans que j'habite mon logement hlm et suite à des courriers du service des eaux me prévenant que j'avais des consommations d'eaux importantes (une fuite) ces deux dernières factures je me suis penché sur le problème et surprise je m'apperçois que je paies pour le compteur du voisin, en gros il y a une inversion.
De plus le voisin à changé depuis 5 ans mais au par avant ils étaient deux .
J'ai donc prévenu le service des eaux qui à envoyé un technicien pour vérifier et effectivement j'ai raison.
Aujourd'hui j'ai reçu un courrier de ce service qui m'annonce qu'il y à une régularisation sur 35 m3 qu'ils vont me facturer et que d'après les relevés réels ils auraient dû me facturer 76 m3 mais comme l'erreur vient de leur part je ne paierais que 35 m3.
Bon c'est sympa mais quand même abusé je trouve car c'est leur faute.
Dois-je payer ou ais-je le droit de contester et par quel biais médiateur ?
Merci pour votre réponse.

Par yapasdequoi

Bonjour,
S'ils ont pu vérifier les index et rétablir la réalité de votre consommation, vous êtes redevable de cette consommation.
Avez-vous vérifié vous-mêmes les index indiqués sur la facture ?
Que voulez vous contester exactement ?

Par marK

Bonsoir @yapasdequoi,
merci pour votre réponse.

Agréable soirée, cordialement